« les cas d'exceptions », surtout quand il s'agissait des meilleurs élèves capables d'entraîner leurs condisciples. Les motifs allégués par les parents ou bienfaiteurs étaient très divers. Voici, par exemple, comment un brave curé s'en expliquait à M. Priou, au sujet d'un de ses protégés : « Les notes que je lui vois toujours sur ses bulletins, écrivait le digne prêtre, et les renseignements particuliers que m'a donnés Monsieur votre prédécesseur augmentent mon interêt pour lui au plus haut point. Comme il doit entrer en philosophie, j'ai une prière à vous adresser : c'est que vous tâchiez de lui faire poursuivre ce cours dans votre maison, si cela est possible. Je ne suis point capable d'apprécier toute la valeur d'une philosophie faite au grand séminaire; mais dans ma simplicité de curé de campagne, je vous dirai franchement que la philosophie au petit séminaire me plait davantage. Je crois que chez vous on travaille beaucoup plus parce que l'année est plus longue et qu'il y a beaucoup d'émulation. Chez vous, on fera en une seule année ce qui ne se fera qu'en deux ans à la maison de philosophie. Donc économie de temps et c'est une forte raison pour un jeune homme déjà âgé comme lui. Quant à la direction, je la crois plus sûre dans une maison où l'on connaît depuis longtemps... Ce qui m'a fait naître ces observations, c'est que j'ai déjà eu deux enfants sous M. Lucas (1): l'un et l'autre sont prêtres, l'un mon élève, l'autre comme mon protégé. Or je soutiens que pour eux la philosophie faite au petit séminaire eût été plus profitable. Je demande donc cet avantage pour mon élève d'aujourd'hui. Du reste c'est une prière que je vous fais, laissant à votre prudence et à votre sagesse de faire ce qui sera le mieux (2). »

La question de la classe de philosophie n'était point particulière au diocèse d'Angers. La plupart des évêques de France avaient à la résoudre. Quelques uns le firent en motivant leurs décisions. Les principes émis par Mgr de Salinis, un ancien pédagogue, devenu évêque d'Amiens, méritent d'être conservés. Dans un programme d'études qu'il adressait à son petit séminaire de Saint-Riquier, après avoir parlé de l'étude de la religion et de la néces-

site d'une bonne instruction primaire, l'évêque ajoutait :

 Par suite de la nouvelle loi sur l'enseignement, il va se former dans les principaux centres de population des maisons d'éducation, dirigées par des maîtres habiles et exercés. Pour que les petits séminaires ne souffrent pas trop de ce nouvel état de choses, il est nécessaire qu'ils présentent un cours d'études complet. Sans cela, les jeunes gens dont la vocation n'est pas entièrement fixée seraient détournés d'entrer au petit séminaire où ils peuvent mieux que partout ailleurs apprendre à connaître les desseins de Dieu sur eux. D'un autre côté, les élèves des séminaires arrivés dans les classes supérieures, et craignant de ne pas être appelés, seraient tentés, à cause des préoccupations de l'avenir, de quitter la maison

fit sa philosophie à Mongazon (cours XIX).

⁽¹⁾ Sur M. Lucas (Charles-Frédéric) premier supérieur de la maison de philosophie du Grand-Séminaire d'Angers, cf. M. Letourneau, Histoire du Séminaire d'Angers, pages 351, 357, 358.
(2) Lettre du curé de Tigné, B. Vivion, datée du 22 février 1850. Son protégé